



GROUPE LA POSTE

COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU 4 DECEMBRE 2006 – n° 8

Etaiient présents :

*Mmes Calvez Maryvonne, Directrice de la Poste des Hautes-Pyrénées,
Salles Céline, Présidente de la Communauté de Communes Hautes Vallées de Gascogne
Berit-Debat Gisèle, DD La Poste 64
Mrs Pastouret Michel, Conseiller Général du canton de Montaner
Bourbon Christian, Président de la Communauté de Communes de Lascazères
Cœur d'Acier Denis, directeur groupement courrier Hautes-Pyrénées
Hommel Jacky, Délégué aux relations territoriales de la Poste Grand Public
Chantre Michel, Conseiller Général du canton de Lembeye
Périni Michel, membre de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac à Aignan
Teulère-Maynat Laurent, délégué Communauté de Communes de Garlin
Etchandy J. Pierre, Directeur des Ventes
Granja François, Directeur Courrier
Folzer Christian, Directeur Poste 64
Marc Hagenburger, Directeur Poste 32
Baccialone Olivier, Directeur Semadour*

*Pour rappel, le prochain Comité de Pilotage est prévu au mois de Février 2007
(la date vous sera transmise ultérieurement)*

I – MUNICIPOST / PUBLICITE NON ADRESSEE (PNA)

L'intégralité de la Publicité Non Adressée (PNA) sera distribuée par les facteur du Val d'Adour à partir du 2 janvier 2007. Il est demandé à la Poste de préciser le fonctionnement et le coût de MUNICIPOST (quel surcoût par rapport à la Publicité Non Adressée ?). La distribution des journaux municipaux peut-elle être faite en dehors des publicités de la grande distribution ? Peut-on simplifier l'utilisation de MUNICIPOST ? Il est constaté par les élus une certaine lourdeur administrative pour pouvoir utiliser ce service.

Il est demandé à la Poste d'étudier les améliorations possibles sur ce service dans le cadre de la Convention Cadre Territoriale avec le Pays du Val d'Adour et de regarder le surcoût que cela représente.

Par exemple : dépôt des journaux municipaux de la communauté de communes sur Aignan à Vic Fezensac (50 kms aller/retour) pour une distribution locale des journaux.

II – CHIFFRE D'AFFAIRE DE LA POSTE

Il est rappelé que pour que la Convention Territoriale soit considérée comme gagnant/gagnant entre le Pays du Val d'Adour et la Poste, il est nécessaire que l'activité de la Poste soit augmentée en milieu rural afin que celle-ci puisse réinvestir les marges financières sur le territoire du Val d'Adour.

Un petit groupe de travail sera constitué sur la base d'un travail préalable effectué par la Poste déterminant les cibles de clientèle, le partenariat entre la Poste et les différents clients potentiels et la communication.

III – PRODUITS LOCAUX et COLIS PAYS

La Poste n'a pas l'autorisation de mettre en dépôt-vente des produits de type alimentaire dans les bureaux de poste. La Poste propose de promouvoir les produits régionaux, notamment en un réseau de vente de colis Pays du Val d'Adour / Poste. Un groupe de travail sera constitué pour déterminer quels types de produits pourraient être présents dans ces colis Pays. La Poste doit fournir le coût du conditionnement carton sur lequel il y aurait le logo du Pays du Val d'Adour et le logo de la Poste.

Cette action est confiée par la Poste à Carine HAMARD Directeur de l'Action Commerciale Courrier du 65 en relation avec ses collègues des autres départements et courrier.

IV – AGENCES POSTALES COMMUNALES, AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES

Il est constaté que l'Agence Postale Communale de Lascazères a un bon fonctionnement. Des points de questionnement ont été soulevés, notamment en ce qui concerne les procurations pour les personnes souhaitant retirer de l'argent pour des tiers et sur la possibilité d'avoir un terminal de paiement qui permet de retirer de l'argent au même titre qu'un distributeur de billets.

Il est demandé à la Poste qu'un bilan financier soit effectué sur les Agences Postales Communales au bout de six mois de fonctionnement.

Il est nécessaire lorsque de nouvelles offres sont mises en place dans le cadre des APC, qu'une formation soit entreprise par la Poste sur le personnel communal. Une réflexion devra être menée par la Poste et les élus concernant les remplacements des gérantes d'APC.

V – INTERNET / LA POSTE.NET

Tous les habitants du Pays du Val d'Adour peuvent avoir une adresse Internet laposte.net du type prénom.nom@laposte.net. Cette adresse est pérenne et gratuite.

Toutes les communes du Pays du Val d'Adour peuvent avoir cette adresse, ce qui réduit la fracture numérique. Il est constaté que cette mise à disposition ne suffit pas. Il est demandé à la Poste qu'un stagiaire puisse être employé afin de travailler sur le développement de ce service gratuit et pour qu'une information et une formation aux 202 maires et aux 12 cantons, à travers des réunions publiques et une assistance technique, puissent être mises en place dans les meilleurs délais. Pour le prochain Comité de Pilotage, la Poste pourra présenter, en partenariat avec le Pays, des étudiants ou stagiaires qui pourront mener ce travail.

VI – BUREAUX DE POSTE

1. **Bureau pionnier de Vic en Bigorre** : il est demandé à la Directrice Départementale d'organiser un groupe de travail avec les élus et la Semadour, afin de réfléchir à l'organisation d'un questionnaire à destination de la clientèle du bureau de Poste mais aussi à destination des 15 maires du canton de Vic en Bigorre afin de leur demander si une adaptation des horaires serait utile ou pas à un meilleur fonctionnement du bureau de poste. Par exemple, ouverture entre 12 et 14 h ou un soir tard par semaine.
2. **Bureau de poste d'Aignan** : il est prévu une inauguration du bureau de poste au cours du 1^{er} semestre 2007. Il est demandé au DLP 32 la mise en place d'un Internet wi-fi sur le bureau de poste : ordinateurs + accès gratuit à Internet compte tenu de l'effort tout particulier de rénovation du bureau de poste par la commune.

VII – IMMOBILIER

Le bureau de Poste de Maubourguet sera remis entièrement à neuf et cela nécessitera la fermeture en mars/avril de ce bureau de Poste. Pour le prochain Comité de Pilotage, la Poste proposera un système palliatif actuellement à l'étude pendant les travaux et la fermeture. Un rendez-vous sera pris par la Poste avec le maire de Maubourguet à ce sujet.

Une attention particulière est aussi portée au bureau de Poste de Rabastens qui nécessite une remise à niveau. Le Président du Pays du Val d'Adour demande à ce que cette question soit étudiée lors du prochain Comité de Pilotage. La Poste pourra nous informer de la possibilité d'inscrire des travaux supplémentaires sur leur enveloppe 2007.

VIII – INAUGURATIONS

Un certain nombre de travaux sont réalisés et des outils nouveaux sont installés sur le Pays du Val d'Adour. Il est proposé d'inaugurer le centre de distribution de Vic en Bigorre, les APC de Conchez et de Portet, la rénovation du bureau de Poste de Maubourguet et éventuellement celle de Rabastens, au cours d'une journée complète.

Une date ultérieure sera proposée lors du prochain Comité de Pilotage.

IX – COMMUNICATION

Afin de mieux faire connaître la Poste, son organisation, et de favoriser son développement sur le Pays, la Directrice des Hautes-Pyrénées propose d'organiser une séance d'information à l'attention des élus en soirée, à une date à déterminer (Mai, Juin ?). Un représentant de la Banque Postale pourra être invité.